

Été 2021 : Fonctionnement



CONDITIONS D'INSCRIPTIONS DANS UN CENTRE DE LOISIRS
(RÈGLEMENTATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS) :
- ENFANT PROPRE ET **DÉJÀ SCOLARISÉ**
- VACCINATIONS OBLIGATOIRES À JOUR (sauf contre-indication médicale)

1/ informations tarifaires

Depuis le 31 mai 2018, le conseil communautaire a validé les tarifs suivants, applicables aux familles :

TARIFS DEPUIS LE 01/09/2018	Journée	Demi-journée	Repas	Forfait semaine 5 journées consécutives	Forfait semaine 5 demi-journées consécutives
Territoire *					
QF ≤ 400	2,10 €	1,30 €	2,55 €	9,45 €	5,80 €
401 ≤ QF ≤ 699	3,70 €	2,25 €	2,80 €	16,65 €	10,10 €
700 ≤ QF ≤ 1155	6,30 €	3,85 €	3,10 €	28,35 €	17,30 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	7,40 €	4,40 €	3,60 €	33,50 €	19,80 €
QF ≥ 1500	8,20 €	5,10 €	4,10 €	36,50 €	23,00 €
Hors Territoire					
QF ≤ 400	6,30 €	3,85 €	3,10 €	28,35 €	17,30 €
401 ≤ QF ≤ 699	7,40 €	4,40 €	3,60 €	33,50 €	19,80 €
700 ≤ QF ≤ 1155	8,20 €	5,10 €	4,10 €	36,50 €	23,00 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	10,20 €	7,65 €	4,35 €	47,25 €	34,40 €
QF ≥ 1500	12,25 €	10,20 €	4,60 €	55,10 €	45,90 €

LES REPAS SONT INDÉPENDANTS DES FORFAITS.

*Tarifs applicables sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry : familles qui résident et/ou travaillent ou dont les enfants sont scolarisés sur l'une des 30 communes de la communauté de communes.

Tarifs applicables en dehors du territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

2/ fonctionnement des temps forts

Un minimum de fréquentation sur la semaine est obligatoire pour pouvoir participer au temps fort, à hauteur de 3 jours de fréquentation pour une semaine de 5 jours (journée temps fort inclus), et 2 jours de fréquentation pour une semaine de 4 jours (semaine du 14 juillet).

Les activités exceptionnelles sont attachées à un centre de loisirs. Par exemple, un enfant inscrit au centre de loisirs d'Henrichemont ne peut participer au temps fort organisé par le centre de loisirs de Menetou-Salon la même semaine.

Les temps forts se déroulent majoritairement à la journée (sauf exception mentionnée). Le tarif communiqué est un supplément qui s'ajoute au prix de la journée.

Ce supplément comprend : le pique-nique, le transport, le prestataire et l'encadrement. En cas de temps forts à la demi-journée, le repas demeure facultatif.

Vous ne trouverez pas dans ce dossier la liste des temps forts de tous les centres de loisirs, vous recevrez par mail, avec la confirmation d'inscription de votre enfant au centre de loisirs, un tableau récapitulatif des temps forts. Inscriptions par retour de mail avant le 02/07/2021. Vous serez alors informé du déroulement du temps fort proposé, en début de semaine, sur place, au centre de loisirs.

Afin d'harmoniser les pratiques et de rendre plus équitable et égalitaire les temps forts proposés sur les centres de loisirs de cet été, le principe suivant, adopté en conseil communautaire, est maintenu :

2020	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
	1 temps fort sur place (veillée, intervenant...)	1 temps fort territoire Terres du Haut Berry (intercentres, baignade, La Borne...)	1 temps fort dans un périmètre de 50 kms environ (ou 1 heure) autour du centre de loisirs (Bourges, Nancy...)	1 temps fort au-delà de 50 kms (Beauval, Pal, journée à St Amant...)
Tarif	Pour les temps forts sur place et territoire (catégorie 1 et 2) = gratuité pour les familles		Pour les temps forts de moins de 50 kms = - que transport = 3 € / - transport + coût prestataires (ciné, patinoire, musée...) = 5 €	Pour les temps forts au-delà de 50 kms = - que transport = 5 € (exemple je vais à Sidailles pour me baigner) / - transport + coût prestataires = 8 € (exemple je vais toujours à Sidailles me baigner mais en plus je fais de l'accrobranche).
Forfait nuitée	Forfait nuitée camping (quel que soit le lieu) : + 5 €/nuit (en plus des prestations journalières)			

En raison de la situation sanitaire actuelle, aucun temps fort catégorie 4 ne sera proposé* cet été 2021 ; les temps forts sur place seront privilégiés.